



## Parcours e-Junior

Fiche conseils à destination des parents associée au parcours

# PROTÉGER MES DONNÉES PERSONNELLES

Parcours développé en collaboration avec TRALALERE, opérateur en France d'Internet sans Crainte, programme national de sensibilisation pour donner aux jeunes une meilleure maîtrise de leur vie numérique, soutenu par la Commission européenne.



# PROTÉGER MES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque recherche, chaque action effectuées sur Internet laissent des traces. Ce sont toutes les données propres à chaque internautes collectées au cours de leur navigation. Des données sont récupérées lorsqu'on s'inscrit sur un site ou qu'on remplit un formulaire, mais les enfants ne se rendent pas forcément compte que toutes leurs actions peuvent être tracées. Ces données sont analysées pour proposer des publicités et des suggestions susceptibles d'intéresser les internautes pour les pousser à consommer. Cela s'appelle le « profiling ». Les données personnelles sont donc au cœur de l'économie du web. Elles représentent un enjeu majeur et peuvent pousser au recours de techniques frauduleuses pour les collecter. Il faut donc essentiel d'apprendre à protéger ses données pour garder la maîtrise de sa vie numérique !

## Les objectifs pédagogiques du parcours

Avec Sam, Zoé et Misso, les enfants vont :

- Apprendre à être vigilant lors de la communication des données personnelles sur Internet
- Connaître ses droits en matière de protection des données personnelles (Règlement général sur la protection des données, RGPD)
- Être capable de différencier la provenance d'un document et sa nature (site commercial, institutionnel...)
- Être averti de certaines pratiques publicitaires courantes (offre gratuite en échange de données personnelles)

## Les messages-clés

- Sur un formulaire, ne donne que les informations nécessaires en étant aidé de tes parents.
- Sur Internet, il existe des lois pour protéger tes données personnelles.
- Les sites peuvent utiliser tes données s'ils ont eu avant ton accord et celui de tes parents pour le faire.
- Lis attentivement ce que l'on te demande avant de communiquer des informations qui te concernent.

## Quelques conseils pour accompagner les enfants

- **Les données personnelles peuvent être collectées dès que l'on remplit un formulaire, mais aussi quand on crée un compte sur un site ou un réseau social. Certaines données telles que l'adresse IP peuvent même être collectées pendant la simple navigation sur Internet,** et récupérées par n'importe qui.  
**Que faire ?** Paramétrer son navigateur Internet pour qu'il interdise les sites Internet de tracer vos navigations ou choisir un navigateur qui ne collecte pas les données personnelles.
- **Dès que l'on s'inscrit sur un site de ventes de produits, on reçoit des mails de promotion.**  
**Que faire ?** Quand on s'inscrit sur un site, il est important de bien regarder tous les champs demandés et ne remplir que ceux obligatoires à l'inscription. Il faut s'assurer de ne pas cocher d'autorisation de transmettre nos coordonnées à des partenaires du site. Il est aussi possible de se créer une deuxième adresse mail, qui sera réservée aux formulaires et achats sur Internet. Cela permettra d'éviter les publicités dans la boîte mail principale.
- **Lors des navigations, certains sites peuvent avoir accès à vos données** sans que vous leur ayez réellement donné l'autorisation ou sans que vous y fassiez vraiment attention.  
**Que faire ?** La loi Française donne le droit aux internautes d'avoir accès aux données qu'un site a sur vous. Vous pouvez demander à les modifier, les supprimer ou interdire le site de les utiliser. Vous avez aussi le droit au déréférencement pour qu'une information ne soit plus associée à votre nom sur Internet.

## Informations supplémentaires

Le RGPD prévoit une **majorité numérique**. C'est l'âge à partir duquel « un **mineur peut consentir seul à un traitement de données à caractère personnel** ». En France cette **majorité a été fixée à 15 ans** mais l'Union européenne préconisait 16 ans.

Cette majorité se traduit par la demande du consentement des parents pour la création d'un compte sur les réseaux sociaux avant 15 ans. Même si la plupart des réseaux sociaux sont autorisés à partir de 13 ans.

## Pour aller plus loin

- **Le dossier Cyberharcèlement du site Internet sans crainte**, le programme national de sensibilisation aux bons usages d'Internet : plein de conseils pour accompagner les parents  
<https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/parentalite-numerique>
- **Le site Internet de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)**  
<https://www.cnil.fr/>

## Activité de prolongement

Les enfants n'ont pas forcément conscience de l'importance de la protection de leurs informations personnelles. Pour cela, vous pouvez leur proposer de créer ensemble un tableau à deux colonnes, l'une serait composée d'informations qu'il est possible de partager, et l'autre serait composée d'informations qu'il faut garder secrètes. Vos enfants peuvent commencer par remplir le tableau en répartissant les informations. Vous pouvez ensuite venir apporter des corrections ou des précisions dans la répartition, si cela est nécessaire. Vous conservez ensuite le tableau chez vous, à un endroit proche de l'ordinateur pour que les enfants puissent le consulter à tout moment, lorsqu'ils s'inscrivent sur un site Internet ou qu'ils remplissent un formulaire.